



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fonds de dotation Agir pour l'emploi – FAPE EDF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fonds de dotation Agir pour l'emploi – FAPE EDF

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009

Siège social : 4 rue Floréal - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du fonds de dotation FAPE EDF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FAPE EDF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 16 juin 2022

Jérôme EUSTACHE



FONDS DE DOTATION AGIR POUR L'EMPLOI EDF

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021

BILAN

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Détail des postes	Compte	31/12/2021	31/12/2020	variation €
ACTIF				
Avances & Acompte versés sur commandes				
Fournisseurs - avances et acomptes	4091000			0,00
Créances		4 490,00	44 333,15	-39 843,15
Créances Clients	4110000	15,00		15,00
Autres créances - Produits à recevoir	4687000	4 475,00	44 333,15	-39 858,15
Valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Disponibilités		4 594 339,49	4 020 574,16	573 765,33
Chèques à encaisser	5112000	27 010,00		27 010,00
CREDIT DU NORD compte courant	5121100	171 947,98	102 948,62	68 999,36
CREDIT DU NORD Compte sur livret	5121200	1 892 787,28	1 407 745,57	485 041,71
CREDIT COOPERATIF compte courant	5121300	1 010,69	545,84	464,85
CREDIT COOPERATIF compte sur livret	5121400	1 992 742,68	2 001 491,92	-8 749,24
CREDIT LYONNAIS compte courant	5121500		170,00	-170,00
CREDIT LYONNAIS compte à terme	5121600			0,00
CNP contrat de capitalisation	5121700	508 840,86	505 352,92	3 487,94
Intérêts courus à recevoir	5187000		2 131,29	-2 131,29
Charges constatées d'avance	4860000	196,00	188,00	8,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 599 025,49	4 064 907,31	533 922,18
TOTAL GENERAL ACTIF				
		4 599 025,49	4 064 907,31	534 118,18
PASSIF				
Fonds Propres				
Report à nouveau Fondation de France	1027100	1 574 848,80	1 574 848,80	0,00
Dotations consommables	1027200	2 385 194,06	2 460 896,51	-75 702,45
Dotations inscrites au compte de résultat	1027900	-2 254 604,71	-2 378 936,18	124 331,47
TOTAL FONDS PROPRES		1 705 438,15	1 656 809,13	48 629,02
Dettes fourniss. & cptes rattachés				
Bénéficiaires des subventions	4011000	2 827 907,73	2 352 338,99	475 568,74
Fournisseurs	4012000	1 830,64	36,77	1 793,87
Fournisseurs - Factures non parvenues	4082000	39 525,11	22 890,12	16 634,99
Dettes fiscales et sociales		865,60	2 197,20	-1 331,60
Etat impôts	4440000	865,60	2 197,20	-1 331,60
Autres dettes		0,00	0,00	0,00
Créditeurs divers	4673000			0,00
Produits constatés d'avance	4870000	23 458,26	30 635,10	-7 176,84
TOTAL DETTES		2 893 587,34	2 408 098,18	485 489,16
TOTAL GENERAL PASSIF				
		4 599 025,49	4 064 907,31	534 118,18

COMPTES DE RESULTAT

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Détail des postes	Compte	Exercice clos au 31/12/2021	Exercice clos au 31/12/2020	Variation €
CHARGES D'EXPLOITATION				
Fournitures, entretien, petit équipement	6063000	1 003,05	49,99	953,06
Fournitures administratives	6064000	1 225,98	122,38	1 103,60
Tickets d'entrée	6072100	463,86		463,86
Sous-traitance générale	6110000	12 363,87	19 365,24	-7 001,37
Primes d'assurance	6160000	380,87	190,92	189,95
Frais de colloques, séminaires, conférences	6185000	15 433,09		15 433,09
Personnel intérimaire	6211100	9 736,87	1 861,44	7 875,43
Personnel détaché	6214000	21 737,92	17 945,23	3 792,69
Honoraires	62260/61	16 978,10	16 998,00	-19,90
Invitations (fabrication)	6232000	89,72		89,72
Films-Travaux photos	6234000	360,00	71,06	288,94
Catalogues et imprimés	6236100	4 884,00		4 884,00
Frais de communication	6237000		2 904,00	-2 904,00
Transports des biens	6244000		57,60	-57,60
Voyages et déplacements	6251000	6 797,98	3 372,95	3 425,03
Missions	6256000	2 525,78	1 590,01	935,77
Réceptions	6257000	5 592,61	4 682,87	909,74
Frais postaux	6261000	548,09	640,10	-92,01
Frais de téléphonie	6262000	145,00	201,03	-56,03
Services bancaires	6278110	1 976,62	1 419,65	556,97
Cotisations aux organismes	6281000	4 500,00	4 500,00	0,00
Rémunérations du personnel stagiaire	6410000	1 474,20		1 474,20
Aides financières accordées	6570000	2 234 253,00	2 309 921,52	-75 668,52
Charges de gestion courante	6580000	0,33		
Total des charges d'exploitation		2 342 470,94	2 385 893,99	-43 423,05
Impôt sur les bénéfices	6950000	-60,73	2 197,20	-2 257,93
Total impôt sur les sociétés		-60,73	2 197,20	-2 257,93
TOTAL GENERAL DES CHARGES		2 342 410,21	2 388 091,19	-45 680,98
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations consommables virées au CR	7570000	2 254 604,71	2 378 936,18	-124 331,47
Produits divers de gestion courante	7580000	0,20		0,20
Total produits d'exploitation		2 254 604,91	2 378 936,18	-124 331,27
PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts sur livret	7684000	7 094,60	9 155,01	-2 060,41
Total produits financiers		7 094,60	9 155,01	-2 060,41
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Annulation actions antérieures	7720000	80 710,70		80 710,70
Total produits exceptionnels		80 710,70	0,00	80 710,70
TOTAL GENERAL DES PRODUITS		2 342 410,21	2 388 091,19	-45 680,98
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Prestations en natures	8710000	390 645,00	408 833,34	-18 188,34

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Suite à la déclaration à la préfecture de Paris en date du 11 janvier 2013, le fonds de dotation ayant pour titre : « Fonds Agir Pour L'Emploi EDF, sigle FAPE EDF » dont le siège est situé 6 rue Récamier 75007 Paris a été créé pour une durée indéterminée. Cette création a été publiée au journal officiel de la République Française sous le numéro 2465 paru le 2 février 2013.

Le fonds a pour objet de recevoir et gérer les biens et droits de toute nature qui lui seront apportés à titre gratuit et irrévocable afin, dans une finalité d'intérêt général, et par tout moyen, à l'exclusion d'aide directe à des personnes physiques, de soutenir le développement de l'emploi, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui en sont éloignées et d'agir en faveur de la lutte contre l'exclusion et pour le développement local.

A sa création, le fonds est constitué sans dotation en capital.

Le fonds de dotation fait appel à la générosité des salariés et retraités des fondateurs. Les dons manuels ainsi collectés sont abondés par les dons des fondateurs.

OBLIGATIONS COMPTABLES

Le fonds doit tenir à jour le jour une comptabilité conformément au plan comptable général et au règlement ANC 2018-06 applicable aux associations, fondations et fonds de dotation pour l'enregistrement de toutes les opérations financières. Par ailleurs, il doit établir chaque année un bilan, un compte de résultat et une annexe qui sont présentés à l'approbation du Conseil d'administration dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice. Ces comptes font l'objet d'une publication au Journal Officiel et d'un dépôt en préfecture comme le rapport annuel d'activité et le rapport du commissaire aux comptes.

En effet, les comptes annuels sont vérifiés par un commissaire aux comptes élu par le conseil d'administration. Ce dernier a désigné en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour la période d'arrêté annuel allant du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024, le Cabinet MAZARS.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuation d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le plan comptable général et l'ANC 2018-06 modifiant le CRC 1999-01 (spécifique aux associations, aux fondations et fonds de dotation).

Sur cet exercice, le reclassement suivant a été opéré :

- 80 711 € de reprises / annulations d'aides financières sur exercices antérieurs figurants en « produits exceptionnels » au lieu d'être minorés du poste « aides financières accordées » au compte de résultat.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le fonds de dotation n'étant pas assujéti à la TVA les opérations sont comptabilisées toutes taxes comprises.

Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

EVENEMENT POST CLOTURE

Néant

NOTES SUR LE BILAN

Fonds propres : dotations consommables

A sa création, le fonds est constitué sans dotation en capital.

Le solde de trésorerie correspondant à l'actif net transféré de la Fondation Agir Pour l'Emploi sous égide de la Fondation de France a fait l'objet à l'issue de sa liquidation d'un reversement au FAPE inscrit dans le compte de dotations consommables pour son montant total soit 1 574 849 €.

Les dons et legs effectués au profit du fonds, y compris les abondements, sont affectés également en dotations consommables. Il est à noter que dans le respect du principe de la permanence des méthodes, d'un exercice sur l'autre, de la fondation sous égide au fonds de dotation, le principe de rattachement de l'abondement afférent aux dons d'un exercice N est inscrit à la comptabilité de l'exercice N+1 c'est à dire à la date de l'appel et durant l'exercice de l'encaissement des fonds. Au titre de l'exercice 2021 les dons et abondements y afférents s'élèvent à 2 303 234 €.

La quote-part de ces dotations nécessaires à l'équilibre du compte du résultat, soit la somme de 2 254 605 €, et dans le respect des consommations autorisées par le Conseil d'administration est réaffectée en ressources à la clôture de l'exercice.

Dettes

Les dettes sur opérations facturées au 31 décembre 2021 de 2 829 738 € sont constituées d'opérations non réglées relatives aux aides financières accordées dont les appels de fonds n'ont pas été reçus à hauteur de 2 827 907 € et aux prestations des fournisseurs pour un montant total de 1 831 €.

Par ailleurs, la somme des factures fournisseurs non parvenues s'élève à 39 525 €.

Les dettes fiscales de 866 € représentent le montant de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'imposition des intérêts sur livrets en 2021.

Produits à recevoir

Les produits à recevoir comptabilisés au 31 décembre 2021 sont composés de dons bancaires collectés via Helloasso pour 4 375 €, d'abondement de dons libres pour CITELUM de 90 € et EDF Renouvelables de 10 €.

Produits constatés d'avance

En application de la méthode de comptabilisation supra relative aux abondements, les versements réalisés en 2021 par les contributeurs d'un montant total de 23 443 € et afférents à l'abondement des dons 2021 ont été inscrits en produits constatés d'avance principalement.

Charges constatées d'avance

Il s'agit de la quote-part de charges relatives aux assurances facturées par EDF rattachables à l'exercice 2022.

Comptes financiers

Le fonds de dotation a mis en place un Comité d'Investissement qui propose au Conseil d'Administration la politique d'investissement financier. Ce dernier a décidé de répartir l'encours sur plusieurs établissements financiers avec un plafond de 2 000 000 € selon l'organisation suivante :

➤ Crédit du Nord

Compte courant pour les opérations d'encaissement du fonds et de paiement relevant de l'activité courante. Il présente un solde débiteur de 171 948 €.

Compte sur livret dont le solde est débiteur de 1 892 787 €. Le montant des intérêts au 31 décembre 2021 est de 1 356 €.

➤ Crédit Coopératif

Compte courant dédié aux opérations de placement qui présente un solde débiteur de 1 011 € et d'un compte sur livret dont le solde est débiteur de 1 992 743 €.

Au titre de l'année 2021, Les intérêts reçus sur le compte sur livret s'élèvent à 2 251 €.

➤ CNP Assurances

Compte de capitalisation dont la valeur de rachat au 31 décembre est de 508 841 €. Le montant des intérêts reçus est de 3 488 € pour l'année 2021.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits

Les ressources du fonds sont définies à l'article 5.3 de ses statuts.

Pour cet exercice elles proviennent :

- de la quote-part de la dotation dont le Conseil d'administration autorise la consommation.
- des produits financiers correspondant aux intérêts annuels sur livrets bancaires et contrat de capitalisation.
- des annulations / reprises d'aides financières sur exercices antérieurs.

Les charges

Les ressources sont employées au financement des actions du fonds et de ses frais d'administration.

D'une manière générale les charges sont enregistrées dans l'exercice de l'exécution du contrat d'achat d'un bien ou d'un service.

Pour les actions de soutien financier du fonds en direction des porteurs de projet la date de décision du Comité exécutif détermine l'exercice de rattachement de l'opération pour le total de celle-ci indépendamment de son règlement. Ce dernier doit intervenir dans les deux années suivant la décision.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS MIS A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX

L'entreprise EDF SA met à disposition du Fonds de dotation à titre gracieux des moyens pour son bon fonctionnement :

- le personnel du secrétariat général par l'intermédiaire d'une convention. Le coût du personnel du secrétariat général du FAPE, composé des salaires et charges de 3 salariés, a été valorisé par EDF SA pour un montant de 349 262 €
- les locaux et les frais de leur usage évalués à 41 383 €

Par ailleurs, la Fondation d'entreprise Groupe EDF assure à titre gracieux au nom et pour le compte du Fonds de dotation la tenue de sa comptabilité et l'exécution de ses opérations de trésorerie.

HONORAIRE COMMISSAIRES AU COMPTE

Le montant des honoraires 2021 du Cabinet Mazars s'élève à 16 978 €

TABLEAUX RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

VARIATION DES FONDS PROPRES

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice	Variation de l'exercice
RAN Fondation de France	1 574 849			1 574 849	0
Dotations consommables	2 460 896	2 303 234	-2 378 936	2 385 194	-75 702
Dotations inscrites au CR	-2 378 936	-2 254 605	2 378 936	-2 254 605	124 331
Fonds propres	1 656 809	48 629	0	1 705 438	48 629

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Créances clients et compte rattachés	15	15	
Autres créances	4 475	4 465	10
Charges constatées d'avance	196	196	
TOTAL	4 686	4 676	10

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Factures fournisseurs reçues à payer	1 831	1 831	
Aides financières à payer	2 827 908	2 200 102	627 806
Factures non encore parvenues	39 525	39 525	
Dettes fiscales et sociales	866	866	
Produits constatés d'avance	23 458	23 458	
TOTAL	2 893 588	2 265 782	627 806